



CONSULTATION

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CHOIX D'UN ERP
ET REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES

Table des matières

1. Contexte.....	3
1.1 Présentation générale de L'INSTITUT PARIS REGION.	3
1.2 Genèse du projet.	4
1.3 Projection de calendrier.	4
2. Objet de la consultation.....	5
2.1 Les attentes de l'Institut.	5
2.2 Processus et rendus.	5
3. Livrables.	7
4. Règlement de la consultation.	8
5. Renseignements complémentaires et demande de documents.	11

1. Contexte.

L'Institut Paris Region souhaite sélectionner un partenaire de confiance afin de l'accompagner dans le choix d'une solution ERP.

L'Institut Paris Region utilise actuellement deux solutions de gestion sans passerelle native.

UNIT4 : Outil ERP actuellement utilisé pour gérer les fonctions critiques compta/finances et sous engagement contractuel jusqu'à fin 2027.

Nibelis : Plateforme utilisée pour les activités temps, RH et Paie, également sous engagement contractuel et ce pendant encore 4 années.

Au-delà de l'absence d'interopérabilité entre les deux solutions, aucune solution CRM ni de gestion de ressources/projets n'est implémentée.

Les principaux objectifs de ce projet se résument ainsi :

- Un audit comprenant une cartographie des solutions existantes et une définition des besoins fonctionnels, métiers et techniques ;
- Un benchmark de solutions envisagées ;
- Des scénarios de migration et de déploiement ;
- La rédaction d'un cahier des charges pour la sélection de la solution ;

Ce document synthétique a pour but de définir les contours de l'attente de l'Institut quant à l'identification d'une solution adéquate pour gérer ses processus clés.

1.1 Présentation générale de L'INSTITUT PARIS REGION.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (iaurp) a été créé le 4 mai 1960 par décret du ministre de l'Équipement, Pierre Sudreau, puis reconnu fondation d'utilité publique le 2 août 1960. Il devient, en 1976, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (iaurif). En 2008 l'acronyme évolue pour devenir IAU Île-de-France. Depuis 2019 la fondation a été transférée à une association loi de 1901 et est devenue L'Institut Paris Region. Grande agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, elle offre une expertise pluridisciplinaire unique permettant de traiter à 360° les problématiques de développement des territoires

L'Institut Paris Region a pour mission essentielle de réaliser des études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires. De l'échelon local à l'échelon des grandes métropoles, il intervient notamment dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société. Il apporte son soutien aux politiques d'aménagement et de développement des communes, des intercommunalités et des départements. Il réalise également pour les organismes qui lui en font la demande des études, tant en Île-de-France qu'à l'étranger.

L'IPR comptait au 30 juin 2025, 223 collaborateurs. Ses locaux actuels sont désormais basés au 66-68 rue Pleyel à Saint-Denis (93).

1.2 Genèse du projet.

Dans le contexte de centralisation et de simplification, l'Institut Paris Region a décidé de se doter d'un nouvel ERP.

L'Institut Paris Région fait face aujourd'hui à un défi dans la gestion de ses outils de pilotage opérationnel et stratégique, en raison de la fragmentation de ses solutions actuelles. Les outils en place, bien que fonctionnels, montrent leurs limites tant sur le plan de l'interopérabilité que de leur capacité à évoluer pour répondre aux nouveaux besoins et contexte

Changement d'organisation interne : La récente mutualisation des deux directions métiers (RH – Paie/Finance) dans une entité unique accentue une nécessité de simplification et d'harmonisation des processus via une solution globale et intégrée.

Manque d'interopérabilité entre les outils : Les systèmes en place (UNIT4 et Nibelis) ne communiquent pas efficacement entre eux, ce qui entraîne :

- Des pertes de temps et d'efficacité dans les processus transverses (RH, Paie, Gestion, Comptabilité, Finance).
- Des opérations manuelles entraînant des risques d'erreurs dans les données.
- Une gestion fragmentée des informations qui impacte directement la prise de décision.

Complexité de mise en œuvre et de maintenabilité :

- Maintenance technique et évolutivité, limitant leur adaptation à des besoins nouveaux ou spécifiques
- Relations problématiques avec les éditeurs, rendant la gestion des incidents ou ajustements plus contraignante.

Absence de solution CRM dédiée : Une telle solution permettrait à l'Institut Paris Région un meilleur suivi, une communication unifiée et un traitement efficace des informations externes.

Absence d'outil de gestion de projets et de ressources :

- Permettre à la direction générale d'avoir une vision d'ensemble du portefeuille de projets (avancement, couts, temps.).
- Pouvoir affecter les bonnes personnes aux projets sans surcharge.
- Eviter les doublons entre départements.

1.3 Projection de calendrier.

En raison des engagements actuels et de la complexité d'un tel projet, le phasage est segmenté et étalé sur plusieurs années. Cette consultation concerne uniquement les 3 premiers jalons.



2. Objet de la consultation.

Ce projet a pour but de renforcer la coordination, l'agilité et l'efficacité globale de l'Institut Paris Région. Ce projet ne se limite donc pas à un simple remplacement d'outils de gestion. Il s'inscrit dans une démarche plus globale visant à moderniser, rationaliser et rendre plus efficace l'organisation interne.

La mutualisation des outils est aussi une réponse aux défis liés aux changements organisationnels et à la digitalisation des processus, devenus essentiels dans un environnement complexe et en constante évolution.

L'Institut Paris Région souhaite bénéficier d'un accompagnement dans les phases amonts du projet de déploiement de cette nouvelle solution globale.

Dans un second temps, un accompagnement dans le pilotage du projet de déploiement de la solution choisie, ainsi que la conduite du changement auprès des équipes impliquées sera envisagée. Une nouvelle consultation sera alors lancée.

Le Titulaire doit avoir, en interne toutes les compétences nécessaires pour mener à bien sa mission.

2.1 Les attentes de l'Institut.

Une harmonisation des processus métiers.

Une solution centralisée favoriserait un fonctionnement fluide et cohérent au sein des équipes, éliminant les redondances et réduisant les risques d'erreurs liés à la multiplicité des outils.

Un pilotage efficace et optimisé.

En réunissant toutes les fonctions dans une plateforme unique, les différentes directions disposeront d'une meilleure visibilité pour piloter leurs activités, prévoir les besoins, gérer les budgets, et superviser les relations humaines.

Une évolutivité de la solution.

Une solution moderne et adaptable permettrait à l'Institut de s'ajuster plus rapidement aux évolutions réglementaires, aux nouvelles priorités stratégiques ou aux transformations organisationnelles.

Une meilleure expérience avec l'éditeur.

La centralisation et le choix d'un éditeur expérimenté amélioreront les collaborations avec les prestataires, facilitant à la fois la maintenance et l'évolution des outils en fonction des impératifs métiers.

2.2 Processus et rendus.

2.2.1 Préparation.

Valider les attentes de l'Institut et bien comprendre les besoins.

2.2.2 Audit interne.

Analyser l'existant (outils, processus, contraintes...) et recueillir les besoins fonctionnels, métiers et techniques pour la future solution auprès de différents services et utilisateurs ciblés.

2.2.3 Benchmark des solutions envisagées.

Identifier et évaluer plusieurs solutions conformes aux contraintes techniques et fonctionnelles de l'Institut. Ces solutions peuvent prendre la forme d'une solution prête à l'emploi, être une solution customisable ou être une plateforme applicative adaptées aux exigences de l'Institut.

2.2.4 Définir une roadmap de déploiement.

Définir un plan déploiement d'une solution globale, en tenant compte de la transformation organisationnelle, des enjeux métiers, des contraintes techniques et des agendas.

2.2.5 Rédaction d'un cahier des charges.

Rédiger un cahier des charges pour permettre le lancement d'un appel d'offres en phase avec l'identification des besoins de l'Institut.

3. Livrables.

Au-delà du cahier des charges, principal livrable de la consultation, le titulaire devra fournir régulièrement des comptes rendus d'avancement à chaque étape et sous-étape prévues en §2.2.

4. Règlement de la consultation.

Les candidats doivent répondre complètement aux besoins précisés dans le document de consultation. Les objectifs définis devront être pleinement atteints.

4.1 Nature de la consultation.

La procédure de consultation est un appel d'offre restreint.

4.2 Forme du marché.

La présente consultation donnera lieu à un bon de commande

4.3 Groupement.

Aucun groupement n'est autorisé dans le cadre de cet appel d'offre.

4.4 Sous-traitance.

La sous-traitance est autorisée.

4.5 Dossiers remis aux candidats.

Par voie électronique ciblée.

4.6 Conditions de présentations des offres.

Les offres doivent être rédigées en langue française au format PDF.

4.7 Pièces à produire.

- Le dossier réponse (logistique, technique, et financière) ;
- Des certificats de qualité et la liste des intervenants supposés ;

Tous les documents à signer, doivent comporter le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

4.8 Pièces à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure devra fournir, dans le délai qui lui sera imparti par la personne responsable du marché, les attestations et certificats datant de moins de 6 mois délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2024 soit :

- Auprès de l'URSSAF :
 - Un certificat social attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales ;
 - Une attestation de vigilance attestant que qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

4.9 Date limite de réception des offres.

Les documents contenant les candidatures et les offres seront envoyés par messagerie électronique le mardi **30 septembre 2025 à 17h00** au plus tard à l'adresse suivante :

A : jean-frederic.lassara@institutparisregion.fr

Cc : stephane.main@institutparisregion.fr

Objet : Réponse à un appel d'offres – Accompagnement choix ERP

A défaut, les offres ne pourront être examinées.

4.10 Acceptation et rejet d'une offre.

Il n'y aura aucun engagement de la part de L'Institut Paris Region d'accepter tout ou partie d'une offre. L'Institut Paris Region se réserve le droit de refuser l'offre la moins chère, d'accepter les défauts non substantiels susceptibles d'entacher une offre et de rejeter une offre reçue hors délai, sans indemnité ni justification.

4.11 Modification ou annulation de la consultation.

L'Institut se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'appel d'offres en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les candidats.

4.12 Audition.

L'Institut se réserve le droit d'auditionner les candidats afin de faire préciser le contenu de leur offre.

4.13 Critères d'attribution.

Prestation : 50% ;

Prix : 50% ;

4.14 Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.).

Les candidats présenteront des tableaux détaillés des coûts des solutions proposées.

Le candidat devra clairement et explicitement préciser les éléments non inclus dans sa proposition. A défaut, L'INSTITUT PARIS REGION considèrera les prix proposés comme prenant en compte l'ensemble de ses besoins et des éléments présentés par le candidat.

La clarté et la complétude de l'offre financière sera l'un des critères importants de notation.



5. Renseignements complémentaires et demande de documents.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Pour le pilotage :

Madame Corinne GADINI

Secrétaire Générale

L'Institut Paris Region

66-68 Rue Pleyel

93200 Saint-Denis

Tél : 01.77.49.79.39

Mobile : 06.71.01.30.73

Courriel : corinne.gadini@institutparisregion.fr

Pour la partie technique :

Monsieur Jean-Frédéric LASSARA

Département Data et Innovation Numérique DDINUM

L'Institut Paris Region

66-68 Rue Pleyel

93200 Saint-Denis

Tél : 01.77.49.76.24

Mobile : 07.63.95.62.74

Courriel : jean-frederic.lassara@institutparisregion.fr

Pour la partie administrative :

Monsieur Stéphane MAIN

Secrétariat Général - Service Achats

L'Institut Paris Region

66-68 Rue Pleyel

93200 Saint-Denis

Tél : 01.77.49.75.58

Courriel : stephane.main@institutparisregion.fr